



## L'INCLUSION DES RÉFUGIÉ·E·S DANS LES SYSTÈMES ÉDUCATIFS NATIONAUX



### POURQUOI EST-IL RECOMMANDÉ D'INCLURE LES RÉFUGIÉ·E·S DANS LES SYSTÈMES ÉDUCATIFS NATIONAUX?

- L'inclusion des réfugié·e·s dans les systèmes éducatifs nationaux encourage les gouvernements à prendre en charge la protection et les droits des réfugié·e·s conformément à la Convention de 1951 relative aux réfugiés, à la Convention relative aux droits de l'enfant et au quatrième Objectif de développement durable pour « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité », ainsi qu'aux cadres légaux et politiques nationaux pertinents et à la Stratégie d'éducation du HCR pour 2012-2016;
- Elle permet la certification des études des apprenant·e·s réfugié·e·s par des examens agréés;
- Elle fournit une assurance de qualité à l'enseignement et à l'apprentissage par le biais du système national;
- Elle donne accès à des services éducatifs qui doivent rendre comptes ainsi qu'à des possibilités de favoriser la cohésion sociale entre les enfants et jeunes réfugié·e·s et les enfants et jeunes nationaux;
- La durabilité : l'investissement dans les systèmes existants renforce les partenariats avec tous les acteurs éducatifs en faveur d'un meilleur accès et d'une meilleure qualité pour tou·te·s.



Cette note d'information a été produite par l'Unité de l'éducation, Division de la protection internationale, pour les opérations sur le terrain et les partenaires comme guide de référence rapide sur les questions clés de l'éducation.



## LE CADRE LÉGAL ET POLITIQUE NATIONAL PERMET-IL AUX ENFANTS ET JEUNES RÉFUGIÉ·E·S D'AVOIR ACCÈS AU SYSTÈME SCOLAIRE NATIONAL?

### NON

- **Commencez ou continuez le plaidoyer auprès du Ministère de l'Éducation nationale** et des autorités gouvernementales chargées des réfugié·e·s à propos de l'importance de l'inclusion des enfants et jeunes dans les systèmes nationaux, en mettant l'accent sur les obligations internationales (la Convention de 1951 relative aux réfugiés, la Convention relative aux droits de l'enfant, les Objectifs de développement durable) et les avantages potentiels pour les systèmes nationaux (renforcement de la capacité nationale par la construction de salles de classe, etc.). Soulignez les défis à long terme que posent les services parallèles non réglementés, notamment une analyse des coûts à plus long terme et des implications au niveau de la protection;
- **Sollicitez le plaidoyer et d'autres formes d'appui de la part de l'UNICEF, de l'UNESCO et d'autres partenaires en matière d'éducation et de développement;**
- **Plaidez en faveur de l'accès aux examens nationaux** afin de permettre la certification des apprenant·e·s réfugié·e·s, au minimum.
- **Alignez le plus étroitement possible le programme d'enseignement, les examens et les systèmes scolaires sur le système éducatif national** lorsqu'il est nécessaire d'avoir des écoles d'ONG ou communautaires pour les réfugié·e·s, soit parce que les réfugié·e·s sont exclu·e·s des écoles nationales, soit parce que les écoles nationales ne sont pas disponibles. Cet alignement ouvre la voie à l'inclusion dans le système national et il ouvre également la porte à l'inscription officielle et à l'engagement avec le Ministère de l'éducation.

### OUI

- **Planifiez l'inclusion en collaboration étroite** avec le Ministère de l'Éducation aux niveaux national et local, avec le service gouvernemental chargé des affaires des réfugié·e·s, l'UNICEF, l'UNESCO et d'autres partenaires pertinents. Envisagez les suggestions de planification suivantes :
- **Évaluez la capacité nationale** : répertoriez les écoles nationales qui sont accessibles physiquement aux communautés de réfugié·e·s; la capacité est-elle suffisante pour absorber les enfants et jeunes réfugié·e·s ou les écoles sont-elles déjà complètes ou surpeuplées? Si oui, à quel niveau?
- **Améliorez le système national et la capacité des écoles pour inclure les réfugié·e·s** :
  - **Établissez un système pour reconnaître la certification et évaluez/placez les élèves réfugié·e·s** selon leur niveau scolaire (évitiez de placer les élèves dans les niveaux inférieurs en raison des obstacles linguistiques);
  - **Mettez en place un système de double vacation (« double shift ») ou construisez des salles de classe** pour augmenter la capacité de l'école;
  - **Formez les enseignant·e·s du pays** à propos de l'origine des réfugié·e·s et de leurs besoins de protection, notamment les stratégies pour résoudre les problèmes sur le plan académique, linguistique, psychosocial et de la cohésion sociale;
  - **Placez les enseignant·e·s/assistant·e·s d'enseignement réfugié·e·s dans les salles de classe** afin d'aider en cas de besoin au niveau linguistique/traduction;
  - **Formez le personnel de direction et d'administration des écoles** sur la politique éducative relative aux réfugié·e·s, les dérogations en matière de documents, la certification, le placement, les systèmes de liaison avec les parents et la communauté réfugiée;
  - **Orientez les communautés scolaires (enseignant·e·s, élèves, parents)** sur l'origine des réfugié·e·s et les politiques, les avantages potentiels de l'inclusion des réfugié·e·s, et sur la manière dont elles et ils peuvent soutenir l'inclusion des apprenant·e·s réfugié·e·s;
  - **Promouvez les programmes** qui soutiennent à la fois les enseignant·e·s et les étudiant·e·s du pays, ainsi que les enfants et jeunes réfugié·e·s et leurs familles : cela peut comprendre la formation continue des enseignant·e·s, un soutien sur le plan académique/linguistique pour les réfugié·e·s, des réunions de parents, des clubs de jeunes et de sports;
  - **Mettez en place des dispositifs**, notamment des Procédures opérationnelles permanentes, avec les communautés et la direction de l'école pour s'occuper des questions de protection relatives à l'école quand elles apparaissent, en protégeant toujours la confidentialité.



- **Préparez les enfants et jeunes réfugié·e·s et les adolescent·e·s à l'inclusion dans les écoles nationales :**
  - **Évaluez les préoccupations des réfugié·e·s** liées à l'inclusion dans les écoles nationales au moyen d'une évaluation participative et d'autres formes d'engagement avec les communautés. Les résultats doivent être pris en compte dans la planification pour l'inclusion. Analyser « les gagnants et les perdants » de l'inclusion : pour qui sera-t-elle bénéfique et pour qui ne le sera-t-elle pas? Comment la planification peut-elle répondre aux besoins des deux groupes?
  - **Évaluez les besoins en compétences linguistiques et commencez ou continuez les classes de langues** dès que possible;
  - **Informez les étudiant·e·s** à propos des exigences du nouveau programme d'enseignement, des comportements en salle de classe, des attentes et de la cohésion sociale;
  - **Informez les parents et la communauté** à propos des exigences du système éducatif, des obligations légales, des politiques en matière de documents pour l'admission, de la certification, des préoccupations sur le plan scolaire, des systèmes de liaison scolaire, etc.
  - **Veillez à la disponibilité d'un soutien linguistique, scolaire et sur le plan de la protection** pour les étudiant·e·s et les parents tout au long du passage au nouveau système;
  - **Veillez à ce que le transport, les droits d'inscription et les coûts liés à la scolarité** ne soient pas des obstacles à l'accès à l'éducation.
- **Encouragez le partage des coûts et l'appui technique aux partenaires nationaux :** sollicitez le Ministère de l'Éducation, les autorités gouvernementales chargées des réfugié·e·s, l'UNICEF, l'UNESCO et d'autres partenaires de développement pour qu'ils fournissent des ressources techniques et financières pour soutenir l'inclusion des réfugié·e·s; s'assurer de la présence de l'éducation destinée aux réfugié·e·s dans les plans de secteur nationaux relatifs à l'éducation;
- **La planification et l'allocation de ressources :** assurez vous de l'intégration des coûts liés à l'inclusion dans les stratégies relatives à l'éducation pour les réfugié·e·s au niveau du pays ainsi que dans la planification opérationnelle; travailler également à l'inclusion de l'enseignement destiné aux réfugié·e·s dans la planification du secteur de l'éducation au niveau du district et national ainsi que d'autres cadres de planification pertinents comme le PNUAD;
- **Le suivi et le contrôle :** en collaboration avec le Ministère de l'Éducation, mettez en place un système permettant de suivre les besoins des étudiant·e·s et des enseignant·e·s réfugié·e·s et d'assurer la réussite de l'inclusion et du passage au nouveau système, ainsi que les données générales relatives à l'inscription, à la fréquentation scolaire et à l'achèvement des études. Évaluez de manière périodique les obstacles auxquels sont confronté·e·s les enfants et jeunes et essayer de les résoudre par la programmation;
- **Anticipez le rapatriement :** Lorsque c'est faisable, favorisez la reconnaissance transfrontalière des certificats ainsi que l'accès des réfugié·e·s aux sujets supplémentaires (langue, culture, histoire du pays d'origine, etc.) en préparation au rapatriement.